

Séance du 20 juin 2018

L'an deux mil dix-huit le 20 juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie suivant convocation du 13 juin 2018.

Etaient présents : M. QUESNEY, M. MADONNA, Mme CAMIER, M. SIMÉON, Mme RENAULT, M. VERSAVEL, M. DERRIEN, M. GUÉROULT, Mme SWERTVAEGER, Mme CORADELLO, M. MÉNARD,

Absents : Mme QUESNE, Mme DUPONT, Mme BRÉANT, M. DESMARAIS

Mandat : Mme BRÉANT pour M. MADONNA

La séance est ouverte par M. QUESNEY.

Mme RENAULT a été nommée secrétaire de séance.

Tirage des jurés d'Assises Le tirage au sort des jurés d'assises effectué sur les pages de la liste électorale a désigné :
Page 55 Ligne 3 SOPHIE ORUS épouse GRIBOUVAL
Page 54 Ligne 7 JEAN-FRANCOIS NICOLLE
Page 48 Ligne 8 CORINNE LOMMANCIK épouse GALLE
Un courrier sera envoyé à ces personnes.

Délibération création de poste d'adjoint technique principal de 2^e classe Monsieur Quesney informe le conseil que 3 agents peuvent prétendre à un avancement de grade. Pour ce faire il faut au préalable créer les postes. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de créer 3 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Délibération cantine tarif 2018-2019 L'an dernier, nous avons augmenté de 0,05 centimes les tarifs, tout en sachant que nous resterions déficitaires. L'alimentation n'a pas beaucoup augmenté, mais le reste des charges a augmenté. Le petit matériel a été acheté. Il y a un petit peu moins d'enfants. 13500 repas ont été servis cette année soit 1500 repas de moins que l'année scolaire précédente. Le nombre d'enfants reste stable, c'est le nombre de repas qui est moindre.
Le prix moyen facturé est de 3,80 €, le prix de revient est de 5,83 €. Le déficit était de 1,29 € en 2017, cette année il est de 2,03 €.
Le conseil municipal décide d'augmenter le tarif des repas soit :
4,05 € pour les repas réguliers au lieu de 3,95 €,
4,65 € pour les repas exceptionnels au lieu de 4,55 €,
5,10 € repas enseignants au lieu de 5 €,
3.70 € pour 2 enfants au lieu de 3,65 €,
3,35 € pour 3 enfants au lieu de 3,30 €.
Le conseil municipal vote l'approbation de ces tarifs à l'unanimité pour l'année scolaire 2018-2019.

Délibération participation des communes voisines aux frais de fonctionnement pour les élèves fréquentant l'école de Hauville

Monsieur le Maire rappelle la participation financière pour l'année scolaire 2017-2018 de la Haye de Routot, et des autres communes pour les enfants fréquentant l'école de Hauville.

La position de l'union des maires est : tarif 300 € par élève de maternelle, et 250 € par élève de primaire.

Des maires ont dérogé à cette règle.

M. Quesney explique que normalement cela fait suite à une discussion entre maires et qu'il n'a pas eu le temps d'en parler avec Jacques Binet.

Et en même temps, il explique qu'un apport financier supplémentaire de la commune d'enfants qui bénéficient des structures de Hauville serait le bienvenu.

Le conseil municipal décide d'appliquer ces mêmes tarifs à 9 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

Délibération pour l'exploitation du service d'assainissement collectif

M. QUESNEY et M. MADONNA ont rencontré M. DELOGE le responsable du fermier la SAUR.

Le fermage se termine au 30 juin 2018 (et non pas en 2019). Le fermier doit faire une proposition qui doit être validée par le contrôle de légalité. La SAUR nous proposait un contrat de prestation de service pour deux ans, en attendant le devenir de la communauté de communes Roumois Seine.

Le contrôle de légalité a demandé un contrat d'un an et dira ce qu'il faut faire par la suite.

De ce fait, la SAUR propose un contrat d'un an sur la base du même tarif soit environ 8000 €.

Le conseil, à l'unanimité, accepte le contrat de prestation d'un an.

Délibération pour le tarif du service d'assainissement collectif

Vu que l'exploitation du service d'assainissement collectif sera assurée par la commune au travers d'un contrat de prestation de service.

Ainsi, les frais de fonctionnement seront supportés par la commune. Il convient donc de revoir les prix du service d'assainissement collectif pour assurer le paiement des frais de fonctionnement.

Le conseil municipal décide à 11 voix pour et 1 abstention de fixer le prix de l'assainissement collectif à :

- Part fixe annuel : 30,00 €/an
- Part variable au m³ d'eau consommé : 0,90 €/m³

La date d'application de ces nouveaux tarifs est le 1^{er} juillet 2018.

Questions diverses

Collectif du « Mont Gignard » et discussion sur l'installation d'une antenne téléphonique ORANGE

Un courrier en recommandé d'un collectif est arrivé à la mairie « collectif du Mont Gignard ». Il est adressé à l'ensemble du conseil municipal.

M. MADONNA a rencontré un habitant, membre du collectif et s'est engagé à une rencontre avec le fournisseur Orange.

Il est prévu d'organiser une réunion soit le mardi soit le mercredi avec Orange et les habitants pour présenter le projet d'installation d'antenne relais Orange.

M. QUESNEY présente brièvement le projet aux quelques habitants qui sont présents. L'ensemble est un projet gouvernemental pour l'accès 4G à plus d'habitants. Il était possible que le projet s'implante sur un terrain privé sans que la commune puisse rien y dire puisqu'il aurait été conforme au PLU. Il a été préféré de proposer un terrain communal au « petit valade », où il n'y a pas beaucoup d'habitations, le projet étant monté en concertation. Il y a une zone blanche dans Hauville. Le Gouvernement a demandé que cette zone blanche soit

couverte par un maillage. La SNEF et ORANGE sont venues présenter au conseil municipal du 14 mai le projet d'implantation de l'antenne. Les habitants expliquent le problème que ça pose pour eux : la visibilité au passage, la proximité de leurs habitations, les problèmes sanitaires que cela pourraient représenter.

Mme RENAULT propose qu'on demande à un organisme indépendant de venir en discuter lors de la rencontre entre les particuliers et ORANGE.

M. QUESNEY propose de demander à Mme SENE de l'Agence régionale de santé de venir.

Devis concernant le remplacement de 2 fenêtres à l'école

Il n'y a qu'un seul devis pour les deux fenêtres à changer. Il faut demander à d'autres fournisseurs. Les deux fenêtres en question pourraient être remplacées dans le cadre des travaux prévus sur l'école. Mais actuellement les deux fenêtres ont dû être clouées et condamnées.

Délibération reportée en attendant d'autres devis.

Demande de subvention exceptionnelle de la part des anciens combattants

L'association des anciens combattants va faire une exposition à l'occasion du centenaire du 11 novembre. Cela a un coût. M. FIQUET, Président des anciens combattants section de Hauville a demandé une subvention exceptionnelle à la commune.

Mme Renault explique qu'il y a également M. LEDRET qui a fait des recherches sur les « poilus » du village, la bibliothèque organise des lectures à voix haute des lettres des poilus.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 200 € aux anciens combattants.

Clôture du lagunage abimée lors d'une tempête

Il reste à la charge de la commune la réfection de la clôture. L'assurance ne dédommagera pas le dégât tempête. On répare pour 948 € TTC sur le budget assainissement.

Présentation par Monsieur le Maire des échanges avec le propriétaire des arbres. Accord du conseil pour la réparation de 948 € TTC.

Info : collecte nationale

Collecte nationale du Secours Catholique en novembre. Le conseil municipal autorise l'affichage de plusieurs panneaux dans la commune.

Protection des données

Règlement du RGPD, il appartient à la commune de nommer un représentant. Le risque juridique est réel, le responsable est le Maire.

Une mutualisation auprès d'ADICO est possible par l'intermédiaire du Département de l'Eure.

ADICO propose un accompagnement à la protection des données dans des conditions financières favorables.

490 € pour la mise en place, 720 € pour le suivi annuel.

Il est possible que le Département finance les communes à hauteur de 50 %.

Changement des VMC des logements

Les devis sont revenus mais cela n'a pas été examiné en commission.

